

Loi fédérale du 21 juin 1991 sur la radio et la télévision (LRTV), RS 784.40

Art. 77 Recherche dans le domaine des médias

Le Conseil fédéral règle les conditions et les critères de calcul applicables au soutien des projets de recherche dans le domaine de la radio et de la télévision au moyen de la redevance de concession (art. 22).